

But du séjour: **Séjour du parent originaire d'un Etat tiers auprès de son enfant mineur de nationalité UE/AELE pouvant se prévaloir de l'ALCP (droit originaire)**

Check-list



Notice :

Le motif principal du séjour est de permettre au(x) parent(s) originaire(s) d'un Etat tiers de vivre auprès de son/leur enfant originaire d'un pays signataire de l'Accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes (ALCP), ceci pour autant que le(s) parent(s) dispose(-ent) des moyens financiers suffisants et que les motifs de révocation tels que mentionnés à l'article 62 de la Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers (LEtr) ne lui/leur soient pas opposables.

Les conditions de séjour sont réglées en application des dispositions de l'Accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes (ALCP) et de la jurisprudence du Tribunal fédéral ([ATF 2C 624/2010 du 08.09.2010](#)).

Le Service de la population (SPOP) est compétent.

Liste des documents	Transmis par le BE	Transmis au SPOP *
Concernant le parent originaire d'un Etat tiers		
<ul style="list-style-type: none"> Justificatifs démontrant que les moyens financiers sont assurés de manière durable, à défaut joindre un décompte de chômage ou une attestation des services sociaux indiquant l'existence -ou non- de versements de prestations de l'assistance publique ou "Attestation de prise en charge financière" signée par un garant en Suisse, accompagnée des justificatifs démontrant que les moyens financiers sont assurés de manière durable, à défaut joindre un décompte de chômage ou une attestation des services sociaux indiquant l'existence - ou non - de versements de prestations de l'assistance publique (sauf si prise d'emploi simultanée à la demande) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Annonce d'arrivée avec 2 photos 	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> Copie du passeport, y compris copie du visa 	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> Extrait du casier judiciaire étranger original ou document équivalent pour les étrangers de plus de 18 ans et de moins de 65 ans (peut être transmis ultérieurement) 	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> Demande de visa déposée préalablement auprès d'une ambassade/consulat 	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
☞ Si parent seul		
<ul style="list-style-type: none"> Document officiel, légalisé (si nécessaire traduit) attestant du droit de garde et/ou de l'autorité parentale confié au parent sollicitant l'autorisation de séjour 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
☞ Si prise d'emploi simultanée à la demande d'autorisation de séjour		
<ul style="list-style-type: none"> Formule 1350 " Demande de permis de séjour avec activité lucrative " et copie du contrat de travail conclu entre l'employeur et son employé étranger (en 2 exemplaires) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Concernant l'enfant mineur de nationalité UE/AELE		
• Copie de l'acte de naissance avec indication de la filiation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Copie d'une carte d'identité ou d'un passeport valable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
👉 Dès l'âge de 15 ans :		
• Annonce d'arrivée avec 2 photos	<input type="checkbox"/>	

* Transmission au SPOP préalablement à l'annonce d'arrivée, le cas échéant par l'administré, par le membre de la famille déjà en Suisse, par un mandataire.

Autres check-lists en relation avec le but du séjour :

- Autre(s) enfant(s) ressortissant(s) d'un Etat tiers accompagnant le(s) parent(s) : utilisation check-list J

Des informations complémentaires sont disponibles sur le(s) site(s) suivant(s) :

- ◆ Service de la population (SPOP): www.vd.ch/entree-et-sejour
- ◆ Service de l'emploi (SDE): www.emploi.vd.ch
- ◆ Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM): www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html